

Délibération n°2020-002

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 13 janvier 2020

objet : signature d'une convention avec le Conseil départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de définir les conditions dans lesquelles le Département et le DPO accompagne le SMO Eure Normandie Numérique à respecter dans le temps les obligations réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 13 janvier 2020 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la convention avec le Conseil départemental de l'Eure relatif à la nomination du DPO du SMO Eure Normandie Numérique ;
- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ladite convention.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 13 janvier 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

